



# ACTIVITÉS ET JEUX À FAIBLE DEGRÉ D'ORGANISATION

**Cette expression désigne des jeux et activités pratiqués à l'intérieur ou en plein air qui exigent un développement minimal des habiletés des participants et où les facteurs de risque sont relativement faibles, notamment :**

## ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

**Hiver :** activités de neige – sculpture sur neige, bonhommes de neige, forts, confection d'anges de neige, activités de glisse.

**Printemps/été/automne :** activités d'asphalte – lancer du ballon au mur, ballon carré; marelle, sauts.

## ACTIVITÉS D'INTÉRIEUR

Hula-hoop, sauts et activités sur mur.

**Avant l'activité ou le jeu, l'animateur de programme doit évaluer le niveau d'habileté des participants relativement à ce jeu ou à cette activité. Si un participant ne fait pas preuve des habiletés voulues pour jouer d'une manière sécuritaire, l'animateur de programme devra montrer comment maîtriser ces habiletés ou devra choisir une activité ou un jeu différents.**

## ÉQUIPEMENT

- Une trousse de premiers soins complète est facilement disponible.
- Un dispositif de communication en état de marche (téléphone cellulaire, par ex.) est disponible pour toutes les activités ou tous les sites.
- On s'assurera que tout l'équipement peut être utilisé sans risque (par ex., que les cerceaux ne sont ni tordus, ni brisés).
- Le format et le poids de l'équipement doivent convenir au niveau d'habileté, d'âge et d'aptitude des participants.
- Tous les ballons doivent être correctement gonflés.
- Durant les activités de saut, on n'utilisera que des cordes convenant à pareilles activités.
- La longueur des cordes à sauter conviendra à la taille et au niveau d'aptitude des participants.

## VÊTEMENTS/CHAUSSURES

- Tous les participants devront porter des chaussures de sport appropriées (par ex., des chaussures de course ayant une semelle en caoutchouc unie qui est retenue au pied). Les chaussures de course munies de talons plus hauts, de roulettes ou de crampons en caoutchouc, en plastique ou en métal ou dont le bout ou talon est ouvert ne sont pas appropriées.

## ACTIVITÉS D'HIVER

- Les vêtements devront convenir aux activités de plein air.



- Les participants apporteront des chapeaux et des gants au cas où ils en auraient besoin. Les foulards lâches ne seront pas tolérés.
- Les participants devront porter des articles chaussants appropriés qui gardent au chaud et permettent une adhérence sécuritaire sur la neige et la glace.

## ▶ **INSTALLATIONS**

- On s'assurera que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.
- On procédera à une inspection visuelle du site où les participants se livreront à l'activité

### **INSTALLATIONS INTÉRIEURES**

- Les participants auront été informés de l'emplacement des avertisseurs d'incendie, des sorties de secours et des autres issues d'évacuation.
- L'aire de jeu sera libre de tous obstacles (tables et chaises, par ex.).
- La surface de jeu offre une adhérence sûre.
- Lorsqu'on joue dans un gymnase, on s'assurera que tous les bouchons de plancher sont en place.
- Les lignes de démarcation sont établies à une distance sécuritaire des murs.
- Il devra y avoir suffisamment d'espace pour tous les participants.
- Les installations intérieures autres que des gymnases (entrées, salles de classe, halls, salles des pas perdus, etc.) devraient permettre aux participants de se déplacer librement (se référer à l'annexe D – *Sécurité dans les salles d'activité* de la section des Ressources documentaires).

### **INSTALLATIONS EN PLEIN AIR**

- Il n'y a pas de circulation automobile dans le site.
- L'aire de jeu est libre de tous obstacles.
- La surface de jeu est exempte de trous, d'inégalités, de pierres et de sable.
- La surface de jeu offre une bonne adhérence.
- Lors d'activités d'hiver, la surface de jeu n'est pas glacée.
- Les lignes de démarcation sont signalées aux participants.
- Les obstacles fixes (poteaux de but, par ex.) sont signalés aux participants et marqués par des pylônes.

### **SI DES DANGERS ONT ÉTÉ REMARQUÉS :**

- on avisera immédiatement le superviseur du programme;
- on choisira la solution de rechange la plus sécuritaire pour les participants, on annulera l'activité, on déplacera l'activité dans un autre site ou on avisera les participants des dangers et on modifiera l'activité pour éviter ceux-ci (en indiquant ces dangers à l'aide de cônes, par ex.).

## ▶ **RÈGLES/DIRECTIVES SPÉCIALES**

- On déterminera quels participants ont des troubles médicaux et/ou limitations physiques et des adaptations appropriées seront mises en oeuvre pour leur permettre de participer de manière sécuritaire.
- On disposera d'un plan d'action d'urgence prêt à être appliqué en cas d'accident ou de blessure.

PG 2



- Avant l'activité, les participants auront été avisés :
  - des risques potentiels liés à l'activité;
  - des manières de gérer les risques;
  - des règles et procédures établies en vue d'assurer leur sécurité au jeu.
- L'activité comprendra un échauffement préalable et une récupération post-activité.
- On offrira un liquide de remplacement adéquat aux participants.
- Si plusieurs activités se déroulent en même temps, on s'assurera qu'un espace sécuritaire a été ménagé entre les activités.

### **ACTIVITÉ DE PLEIN AIR**

#### CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

#### **PRINTEMPS/ÉTÉ/AUTOMNE**

- On saura quelle intervention d'urgence déclencher en cas de conditions météorologiques particulièrement mauvaises (foudre ou tornade, par ex.) et on donnera des directives appropriées aux participants.
- Avant l'activité, on tiendra compte :
  - de la température du jour;
  - de la durée pendant laquelle les participants feront un effort vigoureux.
- On devra signaler aux participants comment se protéger contre :
  - les rayons UV (par ex., à l'aide d'un chapeau, de lunettes de soleil, d'une substance antisolaire);
  - les insectes (avec un insectifuge pour moustiques, par ex.).

#### CONDITIONS HIVERNALES

- On pourra aviser les participants des signes et symptômes de la gelure et de l'hypothermie.

### **ACTIVITÉS ET JEUX À FAIBLE DEGRÉ D'ORGANISATION**

- Les activités conviendront à l'âge des participants. S'il y a un grand écart d'âge entre les participants (par ex., des enfants de 5 ans et d'autres de 12 ans), on devra apporter des modifications à l'activité.
- On devra expliquer aux participants comment se déplacer sans danger dans leur espace personnel et l'espace général.
- On établira des règles concernant la distribution et le retour de l'équipement.
- On établira des lignes de démarcation claires pour chaque activité.
- On prévoira une distance sécuritaire entre les activités.
- On prévoira une distance sûre entre les aires de jeu et les murs et autres obstacles fixes.

### **ACTIVITÉS DE SAUT**

- On devra enseigner aux participants comment se servir sans danger des cordes à sauter (par ex., ne pas y faire de noeuds, ne pas les agiter au-dessus de leur tête, ne pas en faire des lassos).
- Les participants devront sauter dans un espace permettant une rotation ininterrompue de la corde (pour que celle-ci ne fasse pas contact avec des participants ou objets, par ex.).

### **LORS D'ACTIVITÉS HIVERNALES, ON NE POURRA PAS :**

- creuser des tunnels dans la neige;



- effectuer des glissades en position debout (c.-à-d. en prenant un élan à la course et en glissant sur une plaque de glace).

#### **GLISSADE EN BAS D'UNE COLLINE COUVERTE DE NEIGE OU D'UNE PENTE DE NEIGE AMÉNAGÉE**

Quand on se servira d'un toboggan, traîneau ou autre appareil de glisse ou encore d'un pantalon de neige et/ou de feuilles de carton pour glisser, on devra se conformer aux critères de sécurité suivants :

- la colline conviendra au groupe d'âge des participants;
- il ne sera pas permis de glisser si la colline est couverte de glace;
- le toboggan, traîneau ou autre appareil de glisse doit être en bon état et ne doit pas comporter de bords irréguliers;
- le toboggan, traîneau ou autre appareil de glisse ne doit pas être surchargé;.
- les participants devront s'asseoir les jambes vers l'avant pour glisser. Ils ne pourront se tenir debout;
- on prévoira une distance sûre entre les glisseurs descendant la colline;
- on établira une procédure de sécurité prescrivant qu'un participant dégagera le pied de la colline avant que ne descende le prochain glisseur;
- on établira un trajet que suivront les participants pour monter la colline à l'écart de la zone de glisse (on pourra leur demander, par ex., de glisser au milieu de la zone et de remonter par les côtés);
- la colline et la zone d'arrivée au pied de la colline doivent être libres d'obstacles (arbres, roches exposées, voies de circulation automobile et sources d'eau ouvertes, par ex.).

## **SUPERVISION**

#### **UNE SUPERVISION SUR PLACE EST REQUISE.**

- L'animateur de programme circulera partout dans le site d'activité et maintiendra en tout temps un contact visuel avec les participants.
- L'animateur de programme satisfera aux critères de supervision sur place efficace (se référer à l'annexe B – Supervision).

#### **GLISSADES HIVERNALES EN BAS D'UNE COLLINE**

UNE SUPERVISION VISUELLE CONSTANTE EST REQUISE.

- L'animateur de programme se tiendra au sommet de la colline.
- L'animateur de programme sera présent à l'activité et maintiendra une accessibilité visuelle constante auprès des participants et de l'activité.
- L'animateur de programme satisfera aux critères de supervision visuelle constante efficace (se référer à l'annexe B – Supervision de la section des Ressources documentaires).